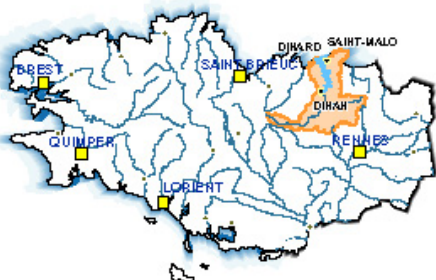




La Lettre du S.A.G.E.

Schéma d'Aménagement et de Gestion
des Eaux de la Rance et du Frémur

- n°7 - janvier 2007



EDITO

Une année 2007 capitale ? Et pourquoi ?

La Loi sur l'eau longtemps attendue est publiée au Journal officiel du 31 décembre 2006. Son application va s'engager progressivement.

La France va très probablement être lourdement condamnée pour les insuffisances de résultats obtenus en matière de requalification de l'eau et pour n'avoir pas respecté ses engagements.

La France, le Comité de bassin Loire-Bretagne, le SAGE Rance Frémur Baie de Beausseis et toutes les autres institutions et structures engagées sont tous concernés.

S'impliquer d'avantage en cohérence les uns les autres par territoire pertinent (SAGE, bassins-versants) sont des exigences immédiates pour nous qui disposons d'un SAGE approuvé depuis avril 2004.

Les périmètres de SAGE, les CLE sont unanimement reconnus pour leur rôle essentiel. C'est pourquoi la création d'un syndicat mixte de portage à l'échelle précise de notre territoire s'impose.

Aucune fuite en avant ou échappatoire n'est tolérable. Je compte sur le sens aigu de vos responsabilités (les décideurs) pour y parvenir avant le 30 juin 2007.

Merci et bonne année à la reconquête de la qualité de l'eau.

René REGNAULT

Président de la Commission Locale de l'eau

Maire de St Samson-sur-Rance

Sénateur Honoraire

PS : Le contenu de cette Lettre peut vous aider à apprécier la nécessité de notre EPTB

SOMMAIRE

Edito

Agenda

Où en est le SAGE ? page 2

2007 une année de transition page 3

2007, la poursuite des actions page 4

Site internet du SAGE :

<http://www.sagerancefremur.org>

Faites nous part de vos suggestions, informations pour les voir diffuser :

Mail : cle.rance@wanadoo.fr

Ce bulletin est réalisé grâce au concours financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional de Bretagne, du Conseil Général des Côtes d'Armor et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

Directeur de publication : M. René REGNAULT, Président de la CLE
Rédaction : Soazig GUICHAOUA et Anne LEGEAY
Conception : S. Guichaoua
Tél : 02 96 85 02 49
Impression : Imprimerie de la Rance

AGENDA

Passé...

- 27 mars : Commission Locale de l'Eau plénière
- 3 avril, 12 juillet, 20 octobre : Commissions géographiques « Vaine et côtiers bretons »
- 6-7 avril: Colloque « E.P.T.B- rôle des acteurs publics dans la gestion des fleuves et rivières » au Mont St-Michel
- 28 avr., 8 sept.: Réunion à Plumaudan sur l'intégration de l'inventaire communal de zones humides dans le PLU
- 12 mai : Réunion sur le programme de mesures DCE à la délégation de Saint-Brieuc de l'Agence de l'Eau
- 16-17 mai : Réunion du réseau des animateurs de SAGE à Tours
- 19 mai : Bureau de CLE
- 22 mai : Commission Locale de l'Eau plénière
- 7 juin : Colloque « Réduction de pesticides – Les collectivités et les particuliers en marche » à Pontivy
- 7 juin : Réunion sur le 2nd Contrat Restauration Entretien sur le bassin versant du Linon
- 14 juin, 27 sept. : Comité de pilotage BEP sur le bassin versant de la Haute-Rance
- 23 juin, 31 octobre : Collège des financeurs (Conseils généraux 22 et 35, Conseil Régional, Agence de l'Eau)
- 27 juin, 10 oct. : Comité Technique Territorial de la commission géographique « Vaine et côtiers bretons »
- 28 juin : Restitution du Tro Breizh de la Région Bretagne à Rennes
- 30 juin : Assemblée générale de l'Association Frémur Baie de Beausseis à Ploubalay
- 26 juil., 28 août, 1^{er}, 4 sept., 2, 11, 13, 30 oct., 6 nov. : Réunions locales de la tournée des communes
- 19 août : Stand du SAGE au comice agricole des cantons de Dinan à Saint-Samson/ Rance
- 14, 26 sept. : Réunions du SMPEPCE sur le bilan du programme BEP et la construction du futur programme
- 21 septembre : Réunion de coordination avec le SMPBR et le SMPEPCE sur la fin des programmes BEP
- 20 septembre : Intervention à l'IRPA dans la formation sur les zones humides
- 16 octobre : Présentation du SAGE et de ses objectifs au lycée agricole de Caulnes
- 27 octobre : Commission littorale au Croisic
- 13 novembre : Réunion à Saint-M'Hervon sur l'intégration de l'inventaire des zones humides dans le PLU
- 24 novembre : Bureau de CLE
- 11 décembre : Commission Locale de l'Eau plénière
- 15 décembre : Réunion à la Région sur la future contractualisation SAGE – Région

...et à venir

- 8 janvier 2007 : Réunion sur la création de l'EPTB du SAGE à destination des élus du 35- CCI de St Malo

Où en est la création du Syndicat mixte du SAGE ?

La dernière CLE plénière a été l'occasion de valider tout le travail réalisé depuis plusieurs mois avec les différents partenaires du SAGE sur la création du futur syndicat mixte labellisé EPTB prévu pour juillet 2007.

Le collège des financeurs composé des « grands financeurs » (Région, départements, Agence de l'eau) s'est ainsi réuni 2 fois (le 23 juin puis le 31 octobre) pour travailler sur la partie adhésion et budgétaire (taux de contribution de chaque financeur) du projet de statuts validé en CLE plénière le 22 mai dernier.

L'objectif est, rappelons-le, d'avoir une structure indépendante juridiquement et financièrement pour porter la CLE assise sur le seul périmètre du SAGE, rôle actuellement tenu par le Conseil de développement du Pays de Dinan.

Résumé des éléments des statuts

Nature de la structure : syndicat mixte semi-ouvert

Territoire : périmètre du SAGE tel qu'arrêté en 1998.

Composition : Région, Conseil Général 22 (le CG 35 n'ayant pas souhaité adhérer alors même qu'il est d'accord pour participer financièrement), les collectivités locales "territorialement concernées par le périmètre du SAGE " (EPCI ou communes suivant les compétences).

Un label EPTB

Parallèlement à la création du Syndicat mixte, la CLE demandera simultanément une labellisation en Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Réf. : *arrêté et décret du ministère de l'écologie du 7 fév.2005, circulaire MEDD / SDMAG E/ BPIGR / CCG du 9 janvier 2006 relative à la reconnaissance officielle des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin*

Objet :

Le syndicat assure, en lien permanent avec la CLE, dont il constitue l'exécutif :

- les moyens d'animation de la CLE
- le suivi, l'évaluation et les révisions du SAGE
- la mise en œuvre du SAGE : animation collective de la démarche, conduite des études, coordination et suivi des préconisations du SAGE pour atteindre ses objectifs (conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage, instruction des avis demandés à la CLE, tableaux de bord, indicateurs...), actualisations du SAGE
- les actions de communication, de sensibilisation et d'information sur les enjeux et les actions du SAGE ainsi que sur les directives européennes.
- sur proposition de la CLE, la maîtrise-d'ouvrage des « actions orphelines de maîtrise-d'ouvrage » préconisées par le SAGE, avec un budget spécifique à chacune de ces actions (hors budget global du syndicat mixte).

Adhérents :

Le comité syndical est composé de 22 membres répartis en 3 collèges : le collège des collectivités territoriales, le collège des EPCI (1 siège par EPCI), le collège des communes adhérant à titre individuel (le solde de sièges restant après attribution au collège des EPCI est réparti entre les communes qui adhèrent à titre individuel).

Budget :

Le budget global du syndicat est composé des subventions des collectivités non-adhérentes et des participations des collectivités adhérentes.

La subvention de l'Agence de l'eau est de 30 % (hors statuts) du budget global en animation et de 50 % du budget global en études.

Le budget résiduel reste à la charge des autres financeurs qui participent :

- La 1/2 du résiduel à la charge des collectivités locales
- 1/4 du résiduel pour la Région (25 % du résiduel)
- 1/4 du résiduel pour les deux départements (12,5 % chacun).

"Tournée des maîtres d'ouvrage"

Le Président de la CLE et la cellule d'animation sont allés rencontrer les communes du périmètre entre juillet et novembre 2006.

Il s'agissait de faire le point avec ces acteurs sur l'état de la ressource et les actions du SAGE déjà menées, de les sensibiliser et de les inciter à la mise en œuvre effective des préconisations.

Un peu plus d'un tiers des communes ont répondu à l'invitation. Les opérateurs de terrain étaient aussi présents pour expliquer le partenariat qui existe entre eux, la CLE et les communes du SAGE.

Les discussions engagées lors de ces réunions ont prouvé l'intérêt et l'engagement des communes dans certaines actions : assainissement non collectif, désherbage alternatif, inventaires de zones humides...

Cela a aussi été l'occasion pour les élus de faire part de leurs difficultés à mettre en œuvre certaines préconisations : difficultés pratiques (coût, utilisation), difficultés pour convaincre les administrés, manque de soutien...

Malgré la participation moyenne, le résultat de cette tournée est positif car elle a montré que des actions sont déjà menées sur le terrain par des élus motivés. Elle conforte la CLE dans ses rôles d'accompagnement mais aussi de relai entre les acteurs de terrain et les décideurs.

Toutefois, il reste encore des préconisations du SAGE à mettre en œuvre. Il faut donc poursuivre et développer les efforts déjà engagés pour obtenir des résultats durables sur la qualité de l'eau.

La Région veut relever le défi de l'eau

Le Conseil Régional propose de nouvelles orientations pour améliorer la qualité de l'eau et atteindre les objectifs fixés par la Directive européenne.

La Région veut donc contractualiser avec les acteurs de l'eau à l'échelle du SAGE. La CLE (son autorité juridique) devra donc signer un « **contrat de SAGE** » avec la Région une fois le syndicat mixte du SAGE créé.

La CLE devra préparer un « **programme de bassin** » pluriannuel qui doit préciser es projets, les actions, les moyens, les indicateurs de suivi et les maîtres d'ouvrage concernés.

Le contrat de SAGE coordonne les « **contrats de bassin** » élaborés par les acteurs opérationnels (sous-bassins versants : ex-programmes BEP).

L'année 2007 sera une année de préparation et le programme d'action sera simplifié.

Programme Bretagne Eau Pure (BEP)

Il y a 3 opérations Bassins Versants dans le périmètre du SAGE : la Haute-Rance, le Frémur et le Guinefort. Le programme BEP se terminant fin 2006 ; les financeurs ont demandé un bilan des actions menées dans ce cadre. Nous traiterons de ces bilans dans la prochaine lettre du SAGE.

L'année 2007 sera une année de transition pour définir de nouveaux programmes entre les financeurs et les porteurs de projet dans ces secteurs à forts enjeux.

Le Plan végétal pour l'environnement

Le Plan Végétal Environnement (PVE) mis en place par arrêté ministériel du 11 septembre 2006, vise à réduire les pollutions.

Ce dispositif national a 4 axes majeurs :

- la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires en accompagnant notamment le Plan de Réduction des Pollutions des Produits Phytosanitaires,
- la réduction des pollutions par les fertilisants,
- la réduction de la pression des prélèvements de la ressource en eau,
- la lutte contre les phénomènes érosifs.

Il apporte une aide financière à la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitants agricoles du secteur végétal de mieux répondre aux exigences environnementales.

Pour en savoir plus : <http://www.agriculture.gouv.fr>

Charte avec les jardinerie : un exemple à suivre

(Source : site du CORPEP Bretagne)



Pour réduire les risques liés aux pesticides : 29 jardinerie s'engagent dans la charte « Jardiner au naturel » en 2006

Signée en 2005 par 25 jardinerie de l'agglomération rennaise et de **4 bassins versants d'alimentation en eau potable de la ville de Rennes** (dont la Haute-Rance), la charte vise à diminuer la vente de pesticides aux particuliers au profit des matériels et techniques de jardinage sans pesticides

Cette charte est réalisée dans le cadre du 4^{ème} **programme Eau et Pesticides** (plan visant à sensibiliser l'ensemble des utilisateurs non agricoles de produits phytosanitaires et à faire évoluer leurs pratiques), à l'initiative de la MCE (maison de la Consommation et de l'environnement), Jardiniers de France, Rennes Métropole et le **SMPBR** (Syndicat Mixte de Production d'Eau du Bassin Rennais). Elle a été préparée et discutée dans le cadre d'un groupe de travail placé sous l'égide de la DDCCRF35 (Direction départementale de la répression des fraudes).

Les jardinerie signataires s'engagent à :

- Former leurs vendeurs aux solutions sans pesticides
- Disposer en magasins du maximum de solutions sans pesticides
- Décliner les supports de communication créés par les pouvoirs publics et les associations sur les pesticides et sur les solutions sans pesticides
- Apporter à chaque client demandeur d'un conseil sur les produits phytosanitaires, une information sur les risques et sur les solutions sans pesticides

De leur côté, **les pouvoirs publics et les associations s'engagent à :**

- Former les vendeurs des jardinerie signataires sur les risques liés aux pesticides et sur les solutions sans pesticides
- Concevoir des outils de communication et les mettre à disposition des jardinerie
- Prendre en charge un plan de communication en direction du grand public visant à promouvoir les solutions sans pesticides

Pour en savoir plus : site de la MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement) : <http://www.mce-info.org/Pesticides/pestcharte.php>

Le 9^{ème} programme de l'Agence

L'agence de l'eau souhaite encourager et privilégier les démarches globales de territoire.

Cela concerne :

- Les outils de planification tels que les SAGE,
- les outils de programmation faisant l'objet de procédures contractuelles entre un porteur de projet et des partenaires techniques et financiers

Le SAGE :

L'agence intervient pour l'animation :

- aide financière au fonctionnement de l'animation
- réduction de cette aide au delà de la 3^{ème} année après approbation du SAGE.
→ **passage de 50 % de financement à 30 % en animation**
- Aide à des missions particulières mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration du SAGE ou du suivi de sa mise en œuvre (création du SIG, tableau de bord...)

Les SAGE dont la superficie dépasse 2 000 km² peuvent justifier, au plus, de la présence de deux animateurs.

Les contrats territoriaux :

L'agence souhaite faire du contrat territorial un outil de mise en œuvre du SAGE et du programme de mesures de la DCE.

Cela permettra :

- D'intégrer, localement, les enjeux identifiés à l'occasion de l'état des lieux de la directive cadre sur l'eau (DCE).
- D'améliorer la mise en œuvre et le suivi, et par voie de conséquence l'efficacité
- D'optimiser l'articulation entre les actions volontaires (financées) et les mesures réglementaires

L'avis de la CLE sera demandé sur les projets de contrats concernant son territoire, que le SAGE soit approuvé ou non.

La structure porteuse d'un SAGE approuvé sera signataire des contrats territoriaux afin d'assurer la cohérence entre les deux.

L'inventaire communal des zones humides (préconisation 75)

73 % des communes du SAGE ont lancé l'inventaire des zones humides sur leur territoire. Dans ces communes, 39 ont achevé leur inventaire.

Voir sur le site internet : www.sagerancefremur.org

En 2007, la poursuite des actions

La cellule d'animation poursuit son travail selon 3 axes :

1) Coordination

Rappel des actions de 2006 :

- Coordination du travail de création du syndicat mixte en partenariat avec Côtes d'Armor Développement
- Collèges des financeurs
- Information et coordination du travail sur le programme de mesures DCE

En 2007 :

- Continuer à travailler et suivre la mise en place du syndicat mixte - EPTB
- Préparation de la contractualisation avec la Région (contrats de SAGE) et avec l'Agence de l'eau (contrats territoriaux) et coordination avec les contrats de bassins versants
- Organisation de la consultation sur le programme de mesures DCE

2) Sensibilisation, communication

Rappel des actions de 2006 :

- Finalisation et diffusion du guide pratique du SAGE
- Organisation de la tournée des maîtres d'ouvrage et rencontre avec les communes du périmètre

En 2007 :

- Exploiter les enseignements tirés de la tournée des maîtres d'ouvrage :
- Organiser la tournée des autres maîtres d'ouvrage : associations, chambres consulaires...
- Renforcer le volet communication en s'appuyant sur les bulletins municipaux

3) Suivi-évaluation

Rappel des actions de 2006 :

- Organisation de la collecte des données- indicateurs :
 - réseaux de mesures de l'état de la ressource
 - indicateurs d'actions : via les questionnaires remis lors de la tournée des maîtres d'ouvrage

En 2007 :

- Continuer le travail de collecte entrepris en 2006 et relancer pour obtenir le retour des questionnaires et des données non reçues.
- Etablir le tableau de bord 2005-2006

Dans la prochaine lettre du SAGE :

- Bilan des actions des programmes BEP
- Points sur la qualité de l'eau